



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSULAT D'ALGERIE A BOBIGNY

قنصلية الجزائر ببويني

N°01/SN/2025

AVIS DE RECENSEMENT POUR LE SERVICE NATIONAL
-CLASSE 2028 -

Le Consulat de la République Algérienne Démocratique et Populaire à Bobigny informe les ressortissants de la circonscription consulaire que, conformément aux dispositions de la loi 14-06 du 9 août 2014 relative au Service National, **le recensement des jeunes nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008**, est ouvert du **02 janvier au 31 décembre 2025**.

Les intéressés sont priés de bien vouloir se présenter **au siège du Consulat (Bureau du Service National)**, munis des documents suivants :

- Une copie de la carte nationale d'identité algérienne ou Passeport Algérien Biométrique (en cours de validité) ;
- Une copie de la carte d'immatriculation consulaire des parents (en cours de validité);
- Une copie recto verso du titre de séjour ou de la carte d'identité française (en cours de validité) ;
- Deux (02) actes de naissance, copie intégrale de moins de 3 mois (délivrés par la mairie du lieu de naissance) et copie de l'acte de naissance **12 S** ;
- Une copie des pages écrites du livret de famille ;
- six (06) photos d'identité récentes et réglementaires (mentionner nom et prénom au verso) ;
- Certificat de scolarité de l'année en cours.

Les personnes ayant opté pour le service national en France, doivent fournir les documents ci-dessous:

- **Une (01) Photocopie de la Déclaration d'Option** (Article 2 Accord algéro-français du 11.10.1983), à souscrire auprès du bureau des affaires militaires de la Préfecture de Bobigny.
- **Deux (02) photocopies du « Certificat des Services » délivrés par le Ministère Des Armées Françaises** (Article 3 Accord algéro-français du 11.10.1983), pour ceux qui ont effectué la Journée Défense et Citoyenneté. **ce document est à demander au centre du service national et de la jeunesse de Paris bat 235 ,16bis , avenue prieur de la cote d'Or Cs 40300 93114 Arcueil.**

